Image not found or type unknown

Liquidation judiciaire en SASU

Par **nathalie32**, le **18/08/2015** à **14:47**

Bonjour,

J'ai ouvert ma societe en SASU en avril 2015 et malheureusement aprés 4 mois, les chiffres ne sont pas la et je n'ai guere la solution de fermer mon commerce (a cause de charges trop elevées). Si je fais une liquidation judiciaire je devrais rembourser ma caution solidaire auprés de la banque et quoi encore?est ce que je devrais rembourser le billet de tresorerie?j'ai signé un bail 3/9/9 est ce qu'automatiquement le bail sera rompu du fait de la liquidation?
merci pour vos reponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés